

laTribune

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS « Festival cinéma du Monde de Sherbrooke »

1. Pour les fins de l'application du présent règlement, le mot ou l'expression :

1.1 «Concours» : désigne le concours « Festival cinéma du Monde de Sherbrooke » plus amplement décrit au présent règlement;

1.2 «Coupon de participation» : désigne le coupon publié dans La Tribune et sur la version numérique.

Aucun fac-similé ne sera accepté.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

2.1 Pour participer au concours, il suffit de remplir les coupons publiés dans La Tribune et les retourner d'ici le 31 mars 13h à La Tribune 1950 rue Roy, Sherbrooke.

4. DURÉE DU CONCOURS

4.1 Le concours débute le 14 mars pour se terminer le 31 mars à 14h00 2016.

5. LE PRIX DU CONCOURS

5.1 Il y aura 5 gagnants de passes doubles du Festival de cinéma du Monde de Sherbrooke 4 seront choisis parmi les coupons papier reçus et 1 parmi les participations numériques.

6. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

6.1 Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature soit-elle dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

7. CHANCES DE GAGNER

7.1 Les chances de gagner au concours sont fonction de la chance et du nombre de participants.

8. PRIX

8.1 Tout prix devra être accepté tel quel, sans équivalence en argent, sans substitution.

9. AUTORISATION

9.1 En participant au concours, le participant autorise, si requis, ses organisateurs ou leurs agents à utiliser son nom et/ou sa photographie, sans aucune compensation, et ce, à des fins publicitaires.